Union Syndicale Solidaires SUD AP-HP Santé

Les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé
Aux élections des CAP – CTEL et CTEC

Tout est une question de temps, d'euros… et surtout de volonté politique

Une grande campagne médiatique sur le temps de travail à l'hôpital s'est brusquement accélérée durant cet été.

Les 35 heures seraient la cause des difficultés de l'hôpital !

Cette tarte à la crème, lancée par les tenants du recul social mérite quelques réponses :

Si SUD SANTE n'a pas signé les accords FPH sur la RTT, c'est précisément parce que les 40 000 emplois ne suffisaient pas d'une part à combler la RTT, d'autre part, ne prenaient pas en compte le déficit d'emplois par rapport aux besoins qui existaient déjà en 39 heures ! Ce n'était donc pas la RTT qui était néfaste pour l'hôpital, mais les budgets et les effectifs qui étaient insuffisants.

A l'AP-HP, la mise en place des 35 heures s'est effectuée sans moyens supplémentaires et avec des postes vacants non comblés !

Comme dans d'autres hôpitaux au sein de l'AP-HP, quelques repos supplémentaires ont été supprimés à cette occasion, il n'y a pas de petits profits (avant 17 RS, maintenant 11 – la journée solidarité). Concernant les effectifs, les plans d'économies appliqués depuis l'arrivée de « Mme Danone », ont supprimé plus de 4000 emplois, autrement dit, les emplois destinés à compenser la prise des jours RTT.
Petit détail, 2500 emplois étaient de plus vacants, chiffre soigneusement entretenu. L'AP-HP a fait 150 millions d'euros de bénéfices en 2006, preuve à l'appui qu'il fallait bien faire des économies à tout prix !

Crédit et Compte Epargne Temps (CET) : la direction ferme les vannes !

Plus d'un million de jours déposés sur les CET à l'AP-HP, voilà qui émeut nos responsables en cet été pourri. Un rapport, commandé par le ministère, n'a fait que confirmer ce que tout le monde savait, mais n'osait surtout pas répéter : l'hôpital (sur)vit à crédit et n'aura ni les moyens financiers, ni humains, pour honorer ses traites.

Depuis la mise en place des RTT, SUD SANTE n'a cessé de dénoncer cette bombe à retardement, à cause notamment de l'absence de moyens et d'une gestion à crédit de la pénurie.

Le décret instituant la création du CET prévoit que ces jours doivent être gagés financièrement afin de remplacer les bénéficiaires. Sur ce dernier point, où sont passées les mensualités ? Dans quelle cassette sont partis les fonds ?
Peut être dans la compensation des déficits de l'AP-HP….

Notre Directeur Général a décidé que le volume de jours épargnés dans les CET ne devait plus s'accumuler. En clair nous ne pourrons mettre des jours que lorsque des collègues auront liquidé ceux déjà épargnés dans leur CET. En 2007 les demandes de dépôt de jours dans les CET seront refusées par les directions locales.

Pour ce qui est de SUD SANTE, nous rappelons qu'il s'agit d'un droit règlementaire des salariés et que les moyens devant être alloués pour compenser cette épargne temps des salariés qui en expriment le souhait, doivent être à disposition le moment venu.

Le Directeur Général a dit : CA, RTT, RS doivent être pris dans l'année, les RR ne doivent pas se cumuler.

Si CA et RTT étaient à prendre dans l'année en cours, dans la pratique (et pour cause d'effectifs) les RS non pris dans l'année n'étaient pas eux menacés. Ce qui n'est plus le cas cette année.
Quant aux RR des équipes en 10 et 12h, des équipes de nuit, c'est le sous effectif chronique qui empêche leur prise.

Le Directeur Général aurait-il déjà oublié les heures supplémentaires effectuées par certains personnels là aussi pour compenser le manque d'effectifs ou la production d'actes de soins par le corps médical en l'absence des moyens nécessaires pour les assumer ?

Alors en 2007 et l'année suivante, on perd nos jours ou on se bat pour avoir les moyens de les prendre ?

Hormis le CET, qui doit rester une démarche volontaire, nous ne pensons pas, contrairement aux directions, que les agents « thésaurisent » leur jours par peur d'on ne sait quel cataclysme.

Les agents ne prennent pas leurs jours parce que les effectifs ne sont pas suffisants pour assurer l'activité imposée par le corps médical, lui-même sous la pression de la T2A (tarification à l'activité). Effectifs insuffisants pour assurer la qualité et la sécurité des soins, ce qui amène le personnel d'encadrement à refuser les jours, déplacer les repos, les RR etc…

Le même personnel d'encadrement qui, lui-même, est déjà un grand remplisseur de jour dans les CET, se retrouve dans la même problématique. Tous les agents para médicaux sont donc dans le même bateau.

Pour SUD SANTE, il n'est pas question qu'un seul jour soit perdu.

Nous appelons l'ensemble des salariés à poser d'ores et déjà leurs jours dus jusqu'à la fin de l'année.

Ces jours ne doivent pas être purement et simplement « imposés » mais doivent obligatoirement tenir compte « des souhaits personnels de l'agent et des contraintes de services » selon la formule consacrée.
Nous demandons à l'encadrement de remettre à l'agent les documents motivant le refus éventuels des jours demandés.

Pas assez d'effectifs ? Mais SUD SANTE le répète déjà depuis bien longtemps, mais nous refusons de travailler plus pour perdre nos jours dus !

A la Direction Générale et aux directions locales d'adjoindre les effectifs nécessaires pour remédier à une situation qu'ils ont eux-mêmes créée.

La mesure qui signerait l'échec annoncé des directions serait de réduire l'activité pour que les personnels prennent leurs jours.

Cette dernière irait à l'encontre des buts du service public hospitalier de donner l'accès aux soins à tous les patients, mais les « pyromanes » asphyxient l'hôpital public à coup de réductions d'effectifs et de budgets. Cela pour mieux fermer l'hôpital public.

Opération vérité claironne notre Directeur Général.

SUD SANTE vous dit chiche !
Monsieur le Directeur Général !

Alors, mettez-nous enfin les effectifs nécessaires pour permettre aux personnels d'assurer la qualité et la sécurité des soins !

Comment nous direz-vous ?

. Embauchez les CAE et CDD déjà présents sur des postes statutaires.

. Revalorisez les salaires des personnels.

. Améliorez les conditions de travail pour rendre nos métiers enfin attractifs.

Mais, Monsieur le Directeur Général, si vous souhaitez toucher à un seul des jours RTT, SUD SANTE appellera à la seule réponse porteuse d'une action qui rassemblera les personnels : La Grève

ORGANISONS LA LUTTE POUR PRESERVER NOS JOURS RTT !

N'hésitez pas à poser dès maintenant vos jours par écrit et à contacter votre section syndicale en cas de refus.

Syndicat des personnels de l'AP-HP – Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14 av P.V. Couturier
94804 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02
E-mail : syndicat@sudaphp.org – Site : www.sudaphp.org
Membre de l'Union syndicale Solidaires